

Service des Ecoles
Secteur Nord - Kigali.



Aux Supérieurs des Missions
du secteur nord
Aux Directeurs des Ecoles Primaires
du secteur nord
copie pour information
A Messieurs les Administrateurs
de territoire
à Biumba, Kibungu, Kigali et
Ruhengeri.

466 / AT 34/02/P
25.1.60

Communication au sujet des moniteurs qui quitteraient l'Enseignement pour accepter une fonction officielle. En guise de préliminaire, je dois faire remarquer que nous ne pouvons pas retenir le moniteur qui désire ou qui accepte une fonction officielle; dans les circonstances actuelles, plus que jamais, il faut envisager le bien du pays, de la région, plus qu'autre chose. Toutefois, il faut aussi absolument respecter la liberté du moniteur: il accepte ou il n'accepte pas, c'est lui qui décide. Pour que tout marche dans l'ordre et ne cause pas trop de dérangement dans la marche des écoles, j'ai déterminé la procédure suivante pour ce qui concerne les moniteurs du secteur nord.

1. L'Autorité administrative qui songe à appeler un moniteur à une fonction officielle doit prendre contact avec le directeur des écoles, dont dépend le moniteur.
2. Rien n'empêche qu'elle prenne également contact avec le moniteur intéressé pour connaître les dispositions de celui-ci.
3. Le Directeur, après avoir touché le moniteur, informe le Missionnaire-Inspecteur du désir de l'administration et de l'avis du moniteur intéressé. Si le moniteur n'est pas d'accord, les choses en restent là. Si le moniteur est d'accord pour accepter une fonction officielle, le directeur proposera un remplaçant pour occuper la place devenue vacante.
4. Le Missionnaire-Inspecteur notifiera à l'Administration la mise en disponibilité de ce moniteur; il dispensera celui-ci du préavis obligatoire et il agréera le remplaçant à titre d'interiminaire.
5. Un moniteur qui quitterait le service sans suivre cette voie manquerait à ses obligations et devra rembourser une partie de son salaire, de plus on ne l'admettra plus dans l'enseignement au cas où il ne serait pas réelu plus tard.

Kigali, le 20 janvier 1960.

Le Missionnaire-Inspecteur
J. Claesen.